

Edito p.1

Motions des conseillers prud'hommes.....p.2

Bricorama, passage en force ..p.3

L'hôpital Sud Francilien malade chronique.....p.4.5

Crédit Agricole CF, rien ne va plus.....p.6

Journée internationale du droit des femmesp.6

J.C Papassian tire sa révérence.....p.7

Sous-préfectures en dangerP.7

Créations et élections syndicales.....p.8

Journée du handicap..... p.8

CE UD FO 91 du 21 mars.....p.9

Militer à l'AFOC.....p.10

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, *secrétaire général de l'Union Départementale FO 91*
- D.ROUSSEAU, *rédacteur en chef*
- P. HOTTOT, *GD FO Santé IDF*
- S.SACILOTTO, *secrétaire administrative*
- C.GROZNER, *réalisation*

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57 FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0612S07348

Impression : PUBLIEST, 70 rue Carrel 75019 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

Edito

Austérité à tout niveau

A l'appel des confédérations cgt-FO et CGT, soutenu par les fédérations SUD et FSU, les 5 mars et 9 avril derniers ont vu des dizaines de milliers de travailleurs se mobiliser dans la rue contre la transposition dans la loi de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, un accord MEDEF-CFDT qui organise littéralement la précarisation des salariés en leur imposant une flexibilité forcenée sans réelle contrepartie. Si cette mobilisation n'a pas empêché les députés d'adopter ce projet de loi dit de « sécurisation de l'emploi » en première lecture, ce mouvement de résistance, qui continue de se poursuivre, reste essentiel face à ce qui n'est qu'un des multiples visages d'une austérité rampante, aujourd'hui de plus en plus flagrante dans les politiques menées actuellement.

Qui voudrait faire croire en effet qu'on peut sauver l'emploi en fragilisant toujours plus les salariés, en ne leur laissant le choix qu'entre la perte de leur emploi ou des baisses de salaires/hausse du temps de travail, en les empêchant de recourir à la justice prud'homale et en organisant l'impunité patronale tout en favorisant les procédures de licenciement ? En plus d'être un non-sens complet, ce texte est d'une dangerosité extrême pour l'ensemble des travailleurs, une remise en cause inacceptable du droit du travail que nous connaissons aujourd'hui, un recul social sans précédent sur ce que nos anciens ont pu obtenir à force de lutte.

Cette mécanique impitoyable de l'austérité se retrouve à tout niveau.

Ainsi, la Modernisation de l'Action Publique, succède à la RGPP (révision des politiques publiques) de l'ancien gouvernement, dans la même volonté d'une diminution drastique et aveugle des dépenses publiques. Santé, justice, éducation... ont déjà payé et n'en finiront pas d'en payer le prix fort pour ces politiques publiques.

Aujourd'hui ce sont 30% des sous-préfectures qui risquent de disparaître au nom du dogme absurde et inefficace de la rigueur alors que la précarité et les inégalités croissantes exigeraient plutôt le maintien des services publics de proximité sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, l'acte III de la décentralisation qui impose de fait compétitivité et austérité aux collectivités puisqu'il entérine les nombreux désengagements de l'état, missions transférées aux collectivités mais avec des ressources moindres.

Le seul moyen de mettre en œuvre cette mécanique impitoyable est connu : il faudra regrouper les collectivités, de réaliser des fusions/mutualisations, faire des réductions de personnels, imposer des réformes structurelles. Au-delà de la catastrophe annoncée pour le personnel, c'est aussi l'ombre menaçante d'une « République des Territoires », organisée autour de droits locaux, régionaux et métropolitains.

Cette décentralisation va entraîner un accroissement des inégalités ainsi que des déclinaisons différentes des lois et des politiques publiques nationales d'une région à l'autre. Cette décentralisation conduira à l'éloignement des services publics des usagers, en particulier en zones rurales.

L'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne, tout comme la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière restera opposée à tout projet qui, sous couvert d'austérité, remet en cause l'indivisibilité et l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit, tout en sacrifiant sur l'autel de la réduction des déficits publics salariés, fonctionnaires et usagers. ■

*Le Secrétaire Général
de l'UD FO 91*

Jean-Noël LAHOZ

Motions des conseillers prud'hommes

La RGPP, révision générale des politiques publiques, a déjà fait beaucoup de dégâts dans les moyens attribués à la Justice : suppression de 1 500 postes de fonctionnaires et de 61 conseils de prud'hommes dont celui d'Etampes. Cette politique, supprimée par le nouveau gouvernement, a été remplacée par la MAP, Modernisation de l'Action Publique, qui perpétue les mesures drastiques prises par le gouvernement pour diminuer les dépenses publiques. Les conseillers prud'hommes d'Evry et de Longjumeau ont déposé deux motions .

Les conseillers prud'hommes FO déplorent que depuis septembre 2011, le Conseil supérieur de la Prud'homie n'a pas été convoqué malgré l'obligation annuelle de convocation prévue par le Code du travail. Les mandats des conseillers prud'hommes ont été prolongés de deux ans mais aucune information n'est fournie sur les suites qui seront données au rapport Richard pour les prochaines élections prud'homales et sur la formation des conseillers prud'hommes en 2014 et 2015.

La création d'un droit de timbre de 35 euros pour toutes les procédures engagées à compter du 1er octobre 2011 pénalise le justiciable, constitue une atteinte inacceptable au droit d'agir en justice et une violation du principe de la gratuité qui a contribué à la baisse des affaires enrôlées.

Enfin, les conseillers prud'hommes FO s'inquiètent de voir des tentatives de médiation à différentes étapes de la procédure prud'homale alors que l'article L 1411-1 du code du travail dispose que le litige prud'homal débute **obligatoirement** par une période de conciliation.

Outre le fait que cette pratique de médiation risque d'amputer à terme les prérogatives des Conseillers, elle constitue pour les parties un coût supplémentaire inutile.

Les conseillers Prud'hommes FO du CPH d'EVRY constatent lors de leur assemblée :

- que la réduction des coûts de fonctionnement a entraîné la suppression de l'envoi des convocations et du rôle des affaires par courrier, avec pour conséquence notamment l'absence de conseillers à des audiences de départage car ils n'ont pas eu connaissance des dates d'audience de départage suffisamment tôt.
- que les conseillers ne disposent toujours pas des copies des jugements rédigés suite aux délibérés auxquels ils ont participé



- qu'il n'y a pas eu de bureau administratif en 2012

- qu'il n'y a pas eu de compte rendu de l'AG des salariés tenue en 2012 et qu'elle n'a pas été suivie d'effet

Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil de prud'hommes, les conseillers Prud'hommes FO du CPH d'EVRY demandent :

- que les convocations avec le rôle des affaires soient envoyées par tout moyen aux conseillers

- que les copies des jugements soient remises aux conseillers

- que lorsqu'un Conseiller signale par courrier à la présidence, un problème ou une difficulté dans l'exercice de son mandat, il lui soit donné une réponse formalisée par écrit.

- que pour l'année 2013, au moins une assemblée générale soit organisée par chaque collège, afin de pouvoir échanger sur le fonctionnement et les problèmes rencontrés et harmoniser le fonctionnement pour une meilleure réponse apportée aux justiciables.

Attachés à une justice de proximité rendue en droit par les représentants élus des justiciables et à la garantie d'un procès équitable, Force Ouvrière demande que le Ministère apporte d'urgence les réponses à leurs demandes. ■



Motion unanime des conseillers prud'hommes de Longjumeau, à l'assemblée générale du 18 janvier 2013, interpellant Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris

Le CPH de Longjumeau traite plus de 1 600 affaires par an dans des conditions matérielles et humaines singulièrement précaires. Les locaux sont impropres à accueillir un tribunal de la république, dans des conditions d'Hygiène et de Sécurité conformes aux dispositions du Code du Travail, que pourtant, ce conseil doit faire respecter.

Les personnes à mobilité réduite ne peuvent faire valoir leurs droits dans des conditions de dignité élémentaire devant notre conseil. A fortiori, l'exercice du mandat de conseiller prud'hommes est cruellement entravé par de telles conditions.

Rappelons que le conseil de Longjumeau ne possède qu'une seule salle dite d'audience., salle inadaptée par sa taille et par son niveau d'insonorisation. Quant à la salle réservée aux audiences de conciliation, elle tient plus du cagibi que d'un lieu permettant l'accueil des justiciables.

Nous attirons votre attention sur l'insuffisance cruciale des greffiers en mesure de tenir les audiences et de mener à leur terme les dossiers.

De plus, nous déplorons les conditions de travail du personnel de greffe sur lequel s'exerce de plus en plus de pression engendrant des atteintes psycho-sociales. Nous n'avons que deux greffiers, au lieu de quatre, qui tiennent régulièrement les audiences des quatre sections plus les audiences de référés et de départages.

Nous demandons à être reçus par Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Paris afin d'évoquer cette situation et écouter ses propositions pour permettre l'exercice d'une justice républicaine décente.

Bricorama, pas de passage en force

Le dossier de l'enseigne Bricorama et de ses ouvertures dominicales est toujours actif et les rebondissements se poursuivent. Les dirigeants n'ont pas renoncé au travail le dimanche et utilisent tous les moyens possibles pour l'imposer.

Le 8 janvier dernier, FO 91 s'est prononcé contre l'ouverture le dimanche des magasins Bricorama de Viry-Châtillon, Villejust, Quincy sous Sénart et Saint Germain les Arpajon.

Dans d'autres départements d'Ile de France, l'enseigne a également tenté de faire passer en force ses demandes dominicales en bluffant sur l'obtention de pseudos demandes de classement des zones d'implantation des magasins en PUCE (Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel).

En effet, le patron du groupe avait indiqué que quatre de ces magasins de bricolage situés dans le Val-de-Marne, et un dans les Yvelines, allaient pouvoir rouvrir prochainement après avoir été classés en périmètre PUCE.



Dans le 94, à Fresnes, les ouvertures illégales du dimanche ont fait chuter le nombre de CDI de 17 en une année. La précarité de l'emploi a eu un impact négatif sur l'augmentation salariale, elle a été limitée à +0,7%

Ces magasins sont fermés le dimanche depuis le 4 novembre à la suite d'une décision de justice. « Entre l'obtention d'une dérogation et avoir fait une demande de dérogation, il y a un fossé », remarque la section commerce de la Fédération FO des Employés et Cadres.

Le travail du dimanche détruit les emplois permanents avec la mise en place de CDD ou de CDI à temps partiel portant sur les vendredis samedis dimanches.

Quid du travail proposé aux étudiants ? Il conviendrait mieux de définir un vrai statut de l'étudiant avec des bourses d'études supérieures qui leur permettent réellement de vivre .

Le travail du dimanche fragilise la vie de famille, et empêche les activités culturelles, sportives ou de loisirs. ■

RISO CHOISIR L'ESSENTIEL

RISO, PARTENAIRE DE **FO** la force syndicale

Venez découvrir dès aujourd'hui la technologie de demain...

VOS PRÉOCCUPATIONS, NOS SOLUTIONS

SYSTÈME D'IMPRESSION UNIQUE

- PERFORMANT
- ÉCONOMIQUE
- RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- RAPIDE
- FIABLE

SATISFACTION GARANTIE

- Coût copie couleur le plus bas du monde
- 120 copies par minute en noir et couleur
- Fiabilité
- Matériels 100% recyclables

www.comcolor.fr

RISO FRANCE - Siège social - 49, rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03
contact : Jean-Philippe Buiro / 06 22 91 27 04
info@comcolor.fr

ANNECY • BORDEAUX • CAEN • CLERMONT-FD • GRENOBLE • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NARBONNE • PARIS • REIMS • STRASBOURG

LEGRAND FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE

PARTENAIRE DES CE FORCE OUVRIÈRE

Pour mieux comprendre votre rôle économique
Pour optimiser votre action auprès des salariés

LEGRAND FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE

Missions financées par le CE

- Etablir les budgets du CE
- Contrôle ou négociation d'un accord d'intéressement
- NAO Négociations annuelle sur les salaires
- Examen des comptes prévisionnels
- Assistance licenciement économique
- Organisation comptable et administrative du CE
- Tenue ou audit des comptes du CE
- Examen des comptes annuels
- Contrôle du calcul de la participation
- Droit d'alerte

Missions légales financées par l'entreprise

Le recours à l'expert-comptable, choisi par le CE est un DROIT inscrit dans le Code du Travail

LEGRAND FIDUCIAIRE
Tél : 01 42 25 30 30
info@legrand-fiduciaire.com www.legrand-fiduciaire.com

L'Hôpital Sud Francilien, malade de son PPP

L'hôpital d'Evry a ouvert ses portes il y a un an environ après bien des déboires liés principalement à son mode de financement en Partenariat Public Privé. Aujourd'hui, pour économiser et payer le loyer pharaonique dû par l'établissement, une nouvelle organisation est annoncée, elle va supprimer une soixantaine de postes. Les agents en colère défendent leurs conditions de travail et dénoncent la dégradation de l'accueil et de la qualité des soins apportés aux patients qui va en découler inévitablement. Une grève a été votée lors d'une assemblée générale. Zoom sur une situation explosive.

Les personnels du Centre Hospitalier Sud Francilien sont frappés de plein fouet par les mesures d'économies contenues dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire appliqué par la direction.

Plus de 50 suppressions de postes touchant les salariés les plus précaires et fragiles, pour la majorité des femmes résidant dans les communes à proximité de l'hôpital. C'est un véritable plan social appliqué au plus gros service public de santé du département

D'autres mesures vont suivre : diminution de l'amplitude journalière de travail de 6 minutes, ce qui entraîne la suppression de de 3 jours de RTT, augmentation du nombre de services fonctionnant en 12 h pour les soignants, augmentation de la durée entre deux congés bonifiés (tous les 6 ans au lieu de 3 ans) ...

Des services ouvrent des lits par redéploiement et non par recrutement d'effectifs. Les personnels sont épuisés dans certains secteurs, nous craignons des incidents qui pourraient être graves. De nombreuses alertes ont été faites à la médecine du travail.

Des solutions existent

Les personnels subissent les mesures d'économie pour résorber le déficit de l'établissement, et pourtant il y a d'autres sources d'économie. Lesquelles ?

- renégociation du contrat de PPP sur la partie maintenance et exploitation avec Eiffage ,

- vente des sites de Corbeil et d'Evry (sujet de conflits avec les élus locaux qui défendent leur patrimoine au nom de l'intérêt général)

- ouverture des 132 lits qui demanderait un effort important des tutelles dans un premier temps mais permettrait de réaliser des recettes et de répondre aux besoins sanitaires des populations du territoire de santé

Les réorganisations proposées par la nouvelle direction ne sont pas crédibles, voire dangereuses pour les conditions de travail des personnels mais aussi pour la



Financement en question

Le Centre Hospitalier Sud Essonne a été financé par un Partenariat Public Privé. La société Eiffage s'est chargée de la construction et reste propriétaire des murs pendant trente ans. Elle perçoit donc à ce titre des loyers prohibitifs : 38 millions en 2011, 49 millions en 2012 et 52 millions en 2013.

Pour payer ce loyer, l'établissement qui ne peut dégager qu'une dizaine de millions d'autofinancement, a décidé de réduire sa masse salariale et faire appel à l'aide de l'Agence Régionale de Santé qui baisse d'autant ses versements aux autres établissements d'Ile de France.

Au titre du contrat, Eiffage gère l'exploitation de l'hôpital, cela complique énormément son fonctionnement quotidien. En cas de panne, ascenseurs des urgences par exemple, le personnel doit s'adresser à Eiffage qui impose des délais d'intervention incompatibles avec les besoins sanitaires et à des coûts élevés, puisqu'il n'y a pas d'appel d'offre !

Le Centre Hospitalier Sud Francilien et toute sa communauté crèvent de ce contrat de PPP défavorable

Soutenus par l'intersyndicale FO, SUD SANTE et CGT, les personnels sont mobilisés pour protester contre les mesures d'économie que le directeur et l'Agence Régionale de Santé imposent aujourd'hui à l'hôpital :

✓ **suppression de 50 postes dans plusieurs services :**

- 43 postes dans le service de bio-nettoyage assurant l'hygiène hospitalière à l'hôpital.

- 4 postes au laboratoire.

- 3 postes à la pharmacie.

✓ **non remplacement des personnels dans les services impliquant la dégradation de nos conditions de travail.**

Les départs à la retraite, les congés maladie et maternité ne sont plus remplacés dans les services de soins, administratifs, techniques et logistiques : les personnels reviennent travailler sur leurs jours de repos ou sont souvent rappelés à leur domicile : ils cumulent des heures supplémentaires.

Il est de plus en plus difficile d'accueillir les patients et leur famille dans de bonnes conditions .



Position officielle du Ministère

Interpellée en assemblée nationale le 21 mars 2013, Dominique Bertinotti ministre déléguée chargée de la famille, répond au nom de Marisol Touraine.

« Le ministère reste attentif et préoccupé par cet établissement qui connaît un déficit annuel de plus de 40 millions d'euros. Ce déficit provient essentiellement de sa situation juridique, sa construction, son exploitation et sa maintenance ayant été confiées à une société privée via un contrat de partenariat public privé et un bail emphytéotique hospitalier sur 30 ans. De droit, le centre hospitalier est donc locataire de la société privée. Le bâtiment surdimensionné génère un déficit structurel d'activités et donc de recettes, alors que ses échéances de loyer, elles, vont croissant.

Confrontée à cette situation inextricable dès son entrée en fonction, Mme Touraine a souhaité définir une stratégie visant à résoudre ce problème, en lien étroit avec le directeur général de l'ARS d'Île de France. Une mission d'accompagnement et d'appui a été confiée en février dernier aux IGAS et IGAF. Cette mission vise à apporter à l'équipe dirigeante du CHSF l'aide nécessaire au suivi de ce partenariat public privé et un appui dans le cadre des négociations en cours depuis la signature au mois de mars, d'un protocole entre le CHSF et la société privée. Les inspecteurs ont entamé leur mission et les négociations doivent s'engager prochainement.

Parallèlement, l'ARS a engagé, dans le cadre de son projet régional, une réorganisation de l'offre de soins en Essonne. Le gouvernement souhaite que cette réorganisation permette d'aboutir à une utilisation optimale des infrastructures hospitalières, au profit d'une qualité et d'une sécurité optimales, ainsi qu'un accès aux soins renforcé pour l'ensemble des citoyens. »

Aux explications du Ministère qui invoque le surdimensionnement de l'établissement, le personnel donne d'autres éléments de réponse.

Contrairement aux affirmations du ministère, il n'y a pas de surdimensionnement pour un hôpital qui dessert une population de 600 000 habitants et a donc potentiellement



« Le temps d'attente aux urgences devient critique. »

Il y a un sous-effectif majeur et des difficultés organisationnelles liées à la fois à la lourdeur d'adaptabilité du bâtiment et à la structure trop pyramidale de l'organisation institutionnelle du service public hospitalier.

Le personnel constate que de nombreux services n'arrivent pas à accueillir les patients et ont régulièrement des taux d'occupation des lits supérieurs à 100%.

Dans certaines disciplines, les délais de consultation sont incompatibles avec devoir de service public. L'exemple du centre antidouleur est criant : des centaines de patients souhaitant être pris en charge doivent y renoncer faute de rendez vous dans un délai décent !

La situation actuelle conduit de nombreux patients à renoncer à des soins et c'est inacceptable.

Des documents inaccessibles

La Cour des Comptes a calculé qu'à l'expiration du bail de trente ans, l'hôpital aura coûté 1,188 milliard d'euros alors que le recours à un financement public par un emprunt aurait coûté 757 millions d'euros. Sur trente ans, la société Eiffage aura donc fait un profit de 431 millions d'euros.

« Le bloc opératoire n'offre pas suffisamment de salles et manque de personnels pour les faire fonctionner. »



Selon la presse, un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de celle des Finances souligne la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé de l'époque et dénonce les méthodes d'Eiffage. Commandé par le prédécesseur de Mme Touraine et vite enterré, ce rapport n'est toujours pas public. Le conseil de surveillance de gestion de l'établissement aurait besoin pour exercer sa mission de contrôle permanent d'accéder à tous ces documents, y compris au fameux bail emphytéotique tant controversé. Compte tenu de l'importance du dossier, une réelle transparence serait absolument essentielle. ■

Des questions posées par l'intersyndicale FO, CGT SUD SANTE restent sans réponses officielles

Encore un énième plan de retour à l'équilibre pour l'Hôpital Sud-Francilien, les organisations syndicales n'en finissent plus des mouvements de grève et autres manifestations pour dénoncer la situation catastrophique de cet établissement.

Qui a eu l'idée et le pouvoir de faire construire ce gigantesque navire juché sur la colline ?

A qui profite cette construction ?

Pourquoi avoir pris possession de l'établissement avant même de pouvoir emménager ? (8 000 malfaçons ont été constatées avant l'ouverture), le loyer ne devait-il pas attendre que l'établissement soit opérationnel ?

Nous avons rencontré plusieurs fois les autorités pour faire changer les choses, rien ne change, la seule chose que l'agence régionale préconise pour réduire le loyer, c'est de reprendre la maintenance, pour un total de 6 millions par an. Reprendre la maintenance d'un établissement qui a eu autant de malfaçons c'est courir le risque de réparer en permanence et que cela coûte encore plus cher à l'arrivée.

Quoi qu'il en soit le Sud-Francilien est endetté et le restera longtemps, ce n'est pas le énième plan de retour à l'équilibre qui arrangera les choses.

Le Crédit Agricole : rien ne va plus

2012 est une année tristement exceptionnelle pour les salariés de Crédit Agricole-Consumer Finance. Pour la première fois de son histoire, le groupe enregistre des résultats négatifs à 109 millions d'euros même si le groupe France reste positif à plus de 76 millions d'euros. Depuis 2009, année de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, la situation financière et le climat social ont connu une dégradation continue. Les organisations syndicales dont FO ont adressé une lettre ouverte aux dirigeants.

La lettre ouverte aux dirigeants du CA-CF liste les constats alarmants relevés par les représentants des salariés et toutes les inquiétudes qui en découlent.

Les leviers mis au cœur de la stratégie de l'entreprise, l'Innovation, la Satisfaction client, l'Efficacité Opérationnelle, sans budgets ni moyens techniques et humains adaptés, laissent les salariés dubitatifs sur une réelle volonté de développement.

Quelle est l'ambition de CA-CF aujourd'hui ? Rester un simple acteur du marché en France. Rappelons que ce marché était considéré par la direction actuelle comme atone et sans perspective de développement. C'est pourtant lui qui permet d'atténuer les pertes enregistrées à l'international. Malgré tout, c'est CA-CF et ses effectifs en France qui paient un lourd tribut en matière de suppressions de postes.



Depuis 3 années consécutives, la rigueur s'impose pour le CA-CF et ses salariés, à l'exception de ses dirigeants dont la rémunération ne connaît pas la crise.

Les organisations syndicales de CA-CF ne s'estiment pas suffisamment informées sur les intentions réelles de la direction du groupe quant aux orientations d'avenir de l'entreprise et leurs conséquences sur l'emploi.

Dans une communication le 20 février dernier, le directeur général du groupe CA indiquait que « l'adaptation des services financiers spécialisés se poursuit » et que « le crédit Agricole de demain, ne sera pas exactement le Crédit Agricole d'avant la crise ». Ces propos suscitent des inquiétudes et laissent à penser que le sauvetage du Crédit Agricole se fera aussi par le sacrifice de sa filiale de crédit à la consommation. ■



Cette journée du 8 mars 2013, journée internationale du droit des femmes, a été l'occasion de rappeler l'engagement quotidien de FO en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

FO s'est toujours positionnée en faveur de l'égalité basée sur les principes de laïcité, du respect du droit et de la dignité, principes fondamentaux de la République auxquelles notre organisation est très attachée.

Il y a eu des avancées, mais aujourd'hui, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est loin d'être une réalité. Les femmes subissent encore, malgré les lois en vigueur, des discriminations professionnelles, des inégalités salariales, de carrière, de retraite ... Le chômage, la précarité, la pauvreté, la violence les touchent davantage que les hommes.

◆ Journée internationale des droits des femmes ◆

Pour que cette situation change, Force Ouvrière doit et va continuer à faire entendre sa voix.

Pour cette raison, Force Ouvrière a décidé de créer un site internet dédié à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il vise à devenir un outil pour développer nos revendications et être mieux armés sur ce sujet, notamment lorsque des négociations s'engagent dans des branches professionnelles ou au niveau de l'entreprise. ■

FO enfonce le clou !



Adresse du site dédié à l'égalité professionnelle hommes/femmes

<http://egalitepro.force-ouvriere.org/>

Jean Claude Papassian tire sa révérence

**Jean-Claude PAPASSIAN, ancien Secrétaire du syndicat Force Ouvrière
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne nous a quittés**

Jean-Claude PAPASSIAN nous a quittés brutalement le 14 mars 2013. Il venait de fêter ses 67 ans et continuait à militer dans notre organisation en assurant de nombreux mandats dont celui de Conseiller Prud'homme (depuis 1987) à Evry, puis à Longjumeau.

Né le 11 mars 1946, il intégra la Sécu le 7 mai 1962 et décida de prendre sa retraite le 1^{er} octobre 2005.

Il s'engagea dans l'action syndicale en 1973, guidé par ses idéaux de solidarité et de progrès social. Il était une figure incontournable de l'institution. Encore dernièrement des militants de province nous demandaient de le saluer.

Il fut membre de la Commission Exécutive et du bureau de l'Union Départementale pendant de nombreuses années et marqua ces instances de ses envolées ardentes.

Défenseur acharné de la sécu de 1945, il ne manquait aucune occasion et profitait de chaque tribune pour, avec sa gouaille de titi parisien, faire valoir ces convictions et rappeler les dangers qui menacent cet acquis essentiel pour les salariés.

Nous n'étions d'ailleurs pas les seuls à avoir bénéficié de ses qualités et de son militantisme puisque, passionné par le sport hippique, il était le conseiller juridique bénévole de l'Union de la Presse Hippique. Il a aidé nombre de salariés de ce secteur en proie à des problèmes professionnels.



Les militants garderont le souvenir ému de notre camarade Jean-Claude PAPASSIAN et pour ceux qui l'ont connu et fréquenté, ils se rappelleront ces moments conviviaux et fraternels où, amateur de rock'n'roll et jolie voix, il nous régalaient de ses interprétations. Son souvenir restera lié à l'histoire de la CGT FO dans l'Essonne.

Tous les militants de l'UD FO de l'Essonne adressent à ses filles, Barbara et Emilie, et à sa famille toutes leurs amitiés en ces moments difficiles. ■

Sous-préfectures en danger

Signez la pétition nationale : non à la fermeture des sous-préfectures !



Les lettres de cadrage du Premier ministre aux ministères poursuivent la rigueur imposée par la loi de finances 2013 et vont encore plus loin que le programme pluriannuel (2013-2015). Les 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires pour 2014 s'ajoutent aux 4,5 milliards d'euros de dotations aux collectivités territoriales supprimées d'ici à 2015.

Ces lettres interviennent après 6 ans de Révision générale des politiques publiques (RGPP), rebaptisée Modernisation de l'action publique (MAP) en 2012, ayant déjà entraîné des fermetures de services dans les hôpitaux (12%), de maternités (6%), de commissariats (12%), de gendarmeries (21%), de tribunaux (39%),

de bureaux de poste (40%), de classes, d'écoles, de bases militaires, etc.

Pourtant, cette rigueur renforcée et les «ambitieuses réformes structurelles» arrêtées vont notamment conduire à **supprimer 30% des sous-préfectures soit près de 80 sous-préfectures sur l'ensemble du territoire** et les Directions départementales interministérielles.

Force Ouvrière réaffirme que les services publics doivent, plus que jamais, être renforcés pour combattre la pauvreté et les inégalités grandissantes

et répondre aux besoins sociaux.

FO Préfectures s'engage pour la conservation des sous-préfectures et vous demande de vous engager en signant cette pétition nationale soit sur leur site Internet www.fo-prefectures.com soit en faisant circuler et signer le document qui sera transmis au ministre de l'Intérieur. Il faut affirmer notre attachement à un service public de qualité et de proximité, et notre volonté de conservation des emplois sur tout le territoire. ■

**Rejoignez notre combat, signez et faites signer
la pétition nationale
« NON A LA FERMETURE DES SOUS-PREFECTURES »
www.fo-prefectures.com**

Syndicats 91 – Elections et Créations

➔ Résultats des élections

- **FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE** à Evry

Délégués du Personnel

2^{ème} Collège

Titulaires : FO/CGT : 3 – CFTC : 0 - CFE/CGC : 1

Suppléants : FO/CGT : 3 – CFTC : 0 - CFE/CGC : 1

CE

2^{ème} Collège

Titulaires : FO/CGT : 2 – CFTC : 0 - CFE/CGC : 1

Suppléants : FO/CGT : 2 – CFTC : 0 - CFE/CGC : 1

- **PIXMANIA** à Brétigny sur Orge

CE

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 - CFTC : 0 - CFDT : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 - CFTC : 0 - CFDT : 1

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 2 - CFTC : 0 - CFDT : 2

Suppléants : FO : 1 – CGT : 2 - CFTC : 0 - CFDT : 2

➔ Syndicats créés : • WIDEX à Champlan – Pharmacie

13^{ème} journée confédérale du Handicap

La 13^{ème} journée « handicap » s'est ouverte le **11 décembre dernier** sur la musique des tambours du Bronx. FO veut affirmer sa volonté de solidarité avec les travailleurs handicapés. A l'heure où le chômage des personnes en situation de handicap est le double de celui des travailleurs valides, toutes les forces doivent être réunies. Si la nécessité de la formation en faveur des handicapés n'est

plus à démontrer, les syndicats et les associations doivent travailler en concomitance. Fort de ces éléments, l'emploi des handicapés doit faire partie intégrante de toute négociation. Enfin, les porteurs d'un handicap non visible constituent une population importante qui mérite une attention particulière.

Anne BALTAZAR, Secrétaire Confédérale, chargée du secteur Handicap a conclu cette journée porteuse d'espoir : « Refusons la discrimination. Ensemble les acteurs associatifs et syndicaux doivent se mettre en marche ! Les solutions et des financements existent pour améliorer la situation de tous... L'orientation vers un partenariat et un accompagnement doivent faire bouger les choses. **Il faut passer d'une action solitaire à une action solidaire !** » ■



Protection sociale collective : nos spécialistes vous accompagnent.

- **Une offre complète** en santé, prévoyance, épargne et retraite.
- **Écoute, conseils et accompagnement** dans la mise en place de votre couverture sociale complémentaire.
- **La force d'un leader national** alliée à la proximité en région

Contactez- nous !

Denis Audoucet

06 28 03 42 79

denis.audoucet@harmonie-mutuelles.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelles.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr

Harmonie Mutuelles, union soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 479 834 012. Siège social : 143 rue Blomet – 75015 Paris



PLUS PROCHES, PLUS HUMAINS, PLUS UTILES

Non à l'austérité

La Commission Exécutive de l'UD FO de l'Essonne, réunie le 21 mars 2013, a adopté à l'unanimité une motion contre l'austérité imposée par le gouvernement aux salariés.

La CE de l'UD FO de l'Essonne se félicite du succès rencontré par l'appel des confédérations CGT et CGT FO soutenu par les fédérations FSU et SUD le 5 mars dernier. Les travailleurs, particulièrement ceux de l'industrie, se sont mobilisés, par dizaines de milliers (environ 200 000 manifestants recensés) à travers les manifestations et débrayages pour exiger que le gouvernement ne procède pas à la transposition dans la loi de l'Accord National Interprofessionnel MEDEF-CFDT, baptisé « accord de la honte » car il favorise les procédures de licenciements et remet en cause l'archi-

tecture même du Code du Travail.

Pour la CE de l'UD FO 91, si une telle loi voyait le jour, elle serait un élément supplémentaire d'importance dans le dispositif d'austérité que le gouvernement est en train de mettre en place sans l'avouer.

En effet, dans le même temps, le gouvernement a confirmé sa volonté de faire aboutir l'acte III de la décentralisation qui, accompagné de la modernisation de l'action publique (MAP : nouvelle formule de la RGPP), ne peut que conduire :

- au démembrement de la République remplacée par la France des Territoires,
- à la dislocation et à la privatisation des services publics, à la démolition des

statuts et conventions collectives

- aux suppressions massives de postes.

Austérité toujours, car en acceptant les propositions faites par le patronat sur les retraites complémentaires, c'est accepter une désindexation des retraites par rapport aux prix, même si l'augmentation du taux contractuel des cotisations et le maintien des taux de rendement pourraient paraître des points positifs. C'est aussi ouvrir la voie à la nouvelle contre réforme des retraites, voulue par le gouvernement, le patronat et la CFDT, qui impacterait principalement les salariés à travers une augmentation du nombre d'annuités pour pouvoir bénéficier d'une retraite pleine et entière, un recul de l'âge de départ, une augmentation des cotisations accroissant ainsi la paupérisation des retraités.

Salariés prêts à se mobiliser

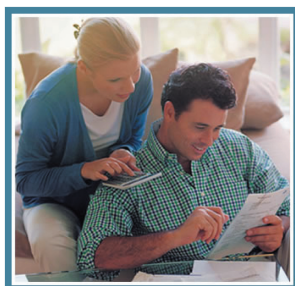
Ce serait nous retrouver en contradiction totale avec notre revendication depuis le début de la crise financière, « NON à l'austérité ».

Pour la CE de l'UD FO 91, le succès de la journée du 5 mars comme le succès d'autres mobilisations dans plusieurs secteurs, notamment dans l'Education Nationale avec la grève du 12 février, démontre que les salariés du public et du privé sont prêts à se mobiliser dès lors que l'objectif revendicatif est clairement affiché

Pour toutes ces raisons, la CE de l'UD FO 91 considère que l'austérité imposée par le gouvernement aux salariés, l'attitude du MEDEF appuyée par la CFDT, mettent à l'ordre du jour l'action interprofessionnelle sur les revendications suivantes avancées par la confédération FORCE OUVRIERE:

- non à la transposition de l'ANI du 11 janvier 2013 dans la loi
- non à toute réforme systémique des régimes de retraite, maintien du système par répartition et du code des pensions
- abandon de l'acte III de la décentralisation et arrêt de la MAP
- augmentation des salaires, traitements, indemnités, retraites et pensions
- arrêt des licenciements et des suppressions d'emplois

NON à l'austérité ! ■



CPMS
Centre de Prévoyance Médico-Sociale depuis 1950

Avec près de 300 000 adhérents, le Groupe CPMS se place au premier rang des opérateurs spécialisés pour le suivi et la gestion des régimes Frais de Santé .

Règlements en 48 heures
et en télétransmission

Gestion des garanties
Frais de santé à options

Consultation décomptes
par Internet

Assistance
Médicale
24h/24h

Tiers-Payant Hospitalier
7jours/7jours

Tiers-Payant Pharmacie
Dentaire – Optique
Radiologie – Soins Externes

Militer à l'AFOC

MILITER A FORCE OUVRIERE

C'EST AUSSI MILITER A L'AFOC !

Tu es intéressé(e) par l'action de l'AFOC, tu disposes de temps pour t'investir dans cette action, alors contacte l'AFOC 91 :

12 place des Terrasses de l'Agora 91012 Évry.

Afoc91@gmail.com

L'AFOC a besoin de militants,

Tous les camarades volontaires seront les bienvenus

L'AFOC est une association de défense des consommateurs et des locataires au service des adhérents FO.

C'est aussi la vitrine de notre syndicat, dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

Il faut préparer et mener la campagne électorale des élections des représentants des locataires dans les conseils d'administration des HLM qui auront lieu en 2014.

L'AFOC est présente dans notre département et a besoin de militant(e)s, prêt(e)s à s'investir :

- Pour s'inscrire sur les listes et la représenter dans les instances où elle doit siéger (Commission de concertation locative, Commission d'attribution logement, etc.) ;
- Pour tenir les permanences qui permettent d'informer et de conseiller les consommateurs et les locataires. ■



ON PEUT ASSURER 8 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.

www.ag2ramondiale.fr

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon - 75305 PARIS Cedex 09
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) - Fax : 01 55 32 93 32



AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE

PRÉVOYANCE SANTÉ ÉPARGNE RETRAITE ACTION SOCIALE

LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE



Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de la solidarité une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Contact au 01 40 22 36 76

www.reunica.com



ARPEGE
MUTA SANTÉ
RÉUNICA



❖ Formations 2013

Mardi 28 mai au
Jeudi 30 mai

Rôle et fonctionnement du CHSCT

Mardi 04 juin au
Jeudi 06 juin

Découvrir l'économie

Lundi 10 juin au
Vendredi 14 juin

Rôle et fonctionnement du CE

Lundi 09 septembre
au Vendredi 13 Septembre

Découverte de FO et moyens d'action du
syndicat

Lundi 30 septembre
au Vendredi 04 octobre

Connaître ses droits

Lundi 18 novembre
au Vendredi 22 novembre

Découverte de FO et moyens d'action du
syndicat

Mardi 10 décembre
au Jeudi 12 décembre

Négocier

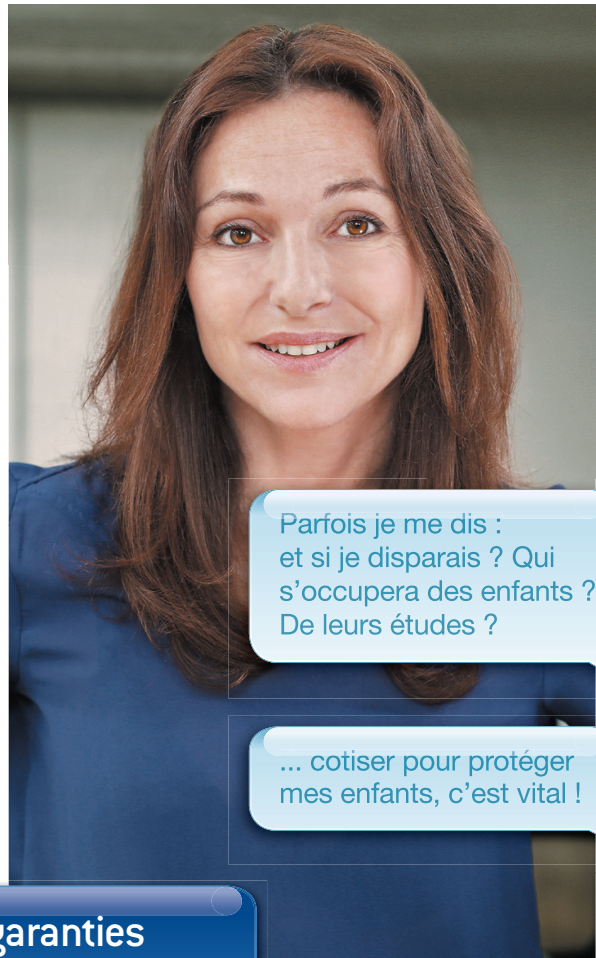
Inscrivez-vous maintenant

Tél. 01 60 78 15 57 Fax. 01 60 77 96 94
E-Mail : formfo91@free.fr



La dépendance ?
En cotisant, j'ai des
services pour moi et mes
parents dépendants.

Et demain, une rente
pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui
s'occupera des enfants ?
De leurs études ?

... cotiser pour protéger
mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties
qui assurent l'avenir

**Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance,
lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.**

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



www.ocirp.fr

**OCIRP**
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, **les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)